

Affiché le : 6 avril 2021 à 16 h 30  
Le Maire,  
Sylvain BOURDIER

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunira au théâtre **le 13 avril 2021 à 17 h 30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

a) Mandats de vote

I.1 - Compte-rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétence

I.2 - Reprise des résultats 2020 anticipée et affectation des résultats

I.3 - Détermination des taux des impositions 2021

I.4 - Budgets primitifs de l'exercice 2021

I.5 - Transport à la demande

I.6 - Répartition des subventions cotisations et participations aux associations et autres organismes

I.7 - Redevance d'occupation du domaine public - Création de tarifs

II.1 - Projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Commentry - Promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes avec RENESOLA POWER FRANCE

II.2 - Convention financière et de délégation à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Jean Alexis Bayet et rue de l'Industrie

II.3 - Aménagement de carrefour et sécurisation des traversées piétonnes entre la rue du Bois et le Boulevard du Général De Gaulle - Demande de subvention

II.4 - Prolongement de la dénomination rue Victor Auclair

II.5 - Autorisation d'étude géotechnique et de relevé topographique en vue d'une cession de terrain à l'euro symbolique

III.1 - Affaires scolaires - Prise en charge des frais scolaires des enfants commentryens scolarisés dans les communes extérieures

III.2 - Signature d'une convention avec la région Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'accueil à la garderie périscolaire Edith Busseron des élèves scolarisés en U.L.I.S

III.3 - Bilan analytique de la piscine municipale en 2019 et 2020

III.4 - Convention d'exposition

III.5 - Convention de prêt d'oeuvres d'art

III.6 - Politique de régulation des collections de l'espace culturel La Pléiade

III.7 - Avenant au contrat de Ville en veille active de Commentry

III.8 - Convention entre la Ville de Commentry et le Comité de Jumelage de Commentry

### **Communications du maire**

#### **Questions orales et diverses**

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le public n'est pas autorisé à assister en présentiel à cette séance.

Il sera procédé à l'enregistrement audio des débats et une retransmission vidéo.